



Cap sur les élections communales 2018 :
chaque samedi, L'Avenir vous fait découvrir
votre commune de façon inédite
#DestinationCommunes
destinationcommunes@lavenir.net

Le premier flic d

AVANT DE LIRE

Grande promesse de la réforme des polices, la proximité avec les citoyens est-elle bien assurée ? Pour le savoir, nous avons accompagné des agents de quartier. Nous avons aussi interrogé des experts.
Premier constat : le métier d'agent de quartier a

énormément évolué. Plus de polyvalence réclame plus de formation. Second constat : la société a elle aussi beaucoup changé. La cohésion sociale est amoindrie par l'individualisme : de quoi solliciter, toujours plus, les conseils ou l'intervention des premiers flics de la rue.

REPORTAGE

Dans la peau d'un agent de quartier

On a longuement rencontré deux agents de quartier de la zone de police Brabant wallon Est. Cela nous a ouvert les yeux sur leur quotidien méconnu et sur le rôle clé qu'ils peuvent jouer, notamment en matière d'observation de la population.

● **Benoît ROBAYE**

Ne plus avoir vu son agent de quartier depuis plus de huit ans, est-ce grave ? C'est l'une des nombreuses questions qu'on a posée aux agents de quartier Thierry Berwart et Jean-Marc Robert, qui ont accepté qu'on les suive durant toute une journée.

Ce qu'il en ressort ? Un reportage qui a eu le mérite d'être éclairant sur l'utilité et la diversité d'un métier dans lequel il faut composer avec des moyens limités voire insuffisants, à tout le moins si on veut mettre l'accent sur la proximité.

Extraits choisis.

Proximité « Le but de la réforme était d'avoir plus de policiers sur le terrain mais on ne peut pas dire qu'il est réellement atteint, » estime l'inspecteur Thierry Berwart (52 ans), un ancien de la police communale. Et pourtant... « Notre chef proximité fait le maximum pour qu'on soit sur le terrain ».

« Il y a le problème de la charge de travail, » poursuit Jean-Marc Robert (54 ans), qui avait commencé sa carrière à la gendarmerie. Il faut dire que les deux hommes doivent composer avec un effectif réduit de moitié, et il n'y a pas les

effectifs pour pouvoir remplacer les deux collègues absents.

« Le but de la "proxi" (NDLR : pour proximité), c'est d'avoir le contact avec la population. Plus on est sur le terrain, mieux on connaît notre population. Les collègues du service de recherches se tournent vers nous pour cela. Prenez une affaire de stuprs par exemple, à partir d'un simple surnom, on est en mesure de donner des informations. » D'où l'importance du temps passé sur le terrain, à observer notamment...

« J'étais garde champêtre. Je ne dirais pas que je suis nostalgique de ce temps-là, mais à l'époque, on avait davantage de contacts avec la population, c'est indéniable, » précise Thierry Berwart. « Cela m'a permis de me tisser un réseau de relations qui me sert encore aujourd'hui. »

Radicalisme « On parle beaucoup de radicalisme. Les agents de quartier sont les mieux placés pour observer d'éventuelles "transformations" chez quelqu'un » n'hésite pas à affirmer Thierry Berwart.

« Quand on fait les changements d'adresse, on en a fait plus de 200 depuis le début de l'année, on s'invite obligatoirement dans

l'habitation... Cela permet de voir des choses, de savoir qui on a en face de nous, dans quel milieu on est » indique Jean-Marc Robert. « Les infos qu'on peut donner aux différents services, c'est un des points essentiels de notre métier. C'est un rôle important de la police, la proximité... »

Utilité « On peut aller plus loin dans certains domaines : cela arrive qu'on prenne contact avec toute une série d'intervenants tels que le médecin traitant, le CPAS, l'avocat, parce qu'on estime que la situation d'une personne le nécessite, je pense particulièrement à la situation de quelqu'un atteint de la maladie d'Alzheimer. On est utile, » se dit Thierry Berwart. « C'est une approche différente par rapport au service "interventions" (qui travaille davantage en première ligne sur des situations plus chaudes, NDLR). »

Autorité Les deux inspecteurs dégagent de la gentillesse. Trop ? « On est agent de quartier au départ, on n'est pas là pour verbaliser. Il faut trouver le juste milieu. Il faut avoir le contact facile, mais il faut aussi se faire respecter et ne pas être seulement le "bon policier", » juge Thierry Berwart. ■

AVEC RECU

Où est mon agent de quartier ?

● **Albert JALLET**

« C'est un paradoxe, les gens ne connaissent pas leur agent de quartier mais ils ne l'ont jamais autant sollicité. »

Vincent Seron est docteur en criminologie, professeur à l'Ulg et membre fondateur du Centre d'études sur la police. « C'est le résultat de la transformation du contrôle social externe qui diminue. Le contrôle social externe ce sont les voisins, la famille, l'école. Les gens déménagent plus, vivent plus repliés sur eux-mêmes. S'ils ont quelque chose à dire à leur voisin parce que quelque chose les dérange, ils ne le diront pas mais feront appel à l'agent de quartier. Ce dernier intervient pour une multitude de conflits de voisinage, par exemple, ce qui ne se faisait pas au temps du garde champêtre.



Beaucoup de choses s'autorégulaient sans qu'on y fasse appel. » Vincent Seron y ajoute aussi un élément pratique : « Les gens travaillent, rentrent tard et ne croisent pas l'agent de quartier qui a à leurs yeux une visibilité quasi nulle. »

Claude Bottamedi, chef de zone, criminologue va plus loin : « Je ne connais pas mon agent de quartier ? Faut-ils rassembler tout un quartier dans une salle pour le présenter ? Non. Le connaissait-on plus dans les années 80 ? Les gens ne le voient pas ? C'est normal, on n'est pas à sa fenêtre toute la journée... Mais les statistiques sont là pour attester le nombre de fois qu'il est venu dans le quartier. Pour moi, le problème serait de ne pas pouvoir le contacter. Les questions auxquelles le citoyen doit pouvoir répondre : peut-on le contacter et comment ? »



Quelle présence sur le terrain ? « 30 % du temps »

Entre les coups de téléphone, pour un véhicule « suspect » - car présent depuis un certain temps au même endroit - ou un conflit de « propriété », les agents de quartier qu'on a suivis (voir ci-dessus) sont sortis plusieurs fois. Pour les vérifications à la suite de ces appels téléphoniques, mais aussi pour des changements d'adresse, la circulation sur une déviation, tendre l'oreille à un habitant qui profitait de leur passage pour leur faire part d'un agissement d'un voisin, assurer une présence à la sortie des établissements scolaires... « Il y a sept écoles, on ne sait pas être partout, » convient Jean-Marc Robert. On ne s'est pas amusé à chronométrer, mais on estime qu'ils ont été sur le terrain durant au moins près de 3 h. Ce n'est pas bien loin de leur estimation préalable : « 30 % du temps à

l'extérieur. Cela devrait être beaucoup plus. Si on était quatre (NDLR : c'est-à-dire avec un effectif au complet) ? On serait certainement plus de la moitié du temps sur le terrain ». Sans même évoquer les effectifs, « il y a trop de travail "administratif" qui empêche une proximité plus grande. Une dame est venue me trouver dans une école et m'a dit qu'on "ne nous voyait jamais". La plupart de la population ne mesure pas ce qu'on fait » constate Thierry Berwart. Devoirs d'enquêtes (apostilles), suivi des libérés conditionnels, des détenteurs d'armes, pour n'évoquer que cela... Sans parler des bons vieux conflits de voisinage. Parfois pour un tuyau d'arrosage volontairement sur le barbecue voisin... « Des gens peuvent changer vingt fois de domicile et auront à chaque fois des problèmes. »

e la rue veut moins de bureau



Jean-Marc Robert est agent de quartier à Perwez. Il a accepté qu'on le suive toute une journée dans son quotidien professionnel.

EN BREF

COMBIEN ÇA COÛTE ?

En Wallonie, en 2017, on a consacré 912 millions d'euros aux zones de police, soit 253 €/an/habitant. En 2005, ce chiffre était de 652 millions d'euros, soit 194 €/an/habitant. En clair, une augmentation de 40 % en chiffre absolu (on ne tient pas compte de l'inflation). En 2017, au niveau fédéral, les dépenses ordinaires totales pour les zones de police atteignent presque les 3 milliards, 2 980 millions d'euros, soit 264 €/hab. ■ A.J

POURQUOI ?

Ces dépenses sont principalement consacrées à la rémunération du personnel : 86,9 %. Le reste, 10,5 % sont destinés au fonctionnement et seulement 2,8 % au remboursement de la dette. Ce qui est une bonne nouvelle, les zones de police sont très peu endettées. Mais attention, comme le souligne Julien Flagothier de l'Union wallonne des Villes et Communes : « Le volet dépenses en personnel est soumis à forte pression en raison notamment de la réforme des pensions et de l'explosion des primes diverses, allocations et heures supplémentaires. » ■

QUI PAIE ?

En 2017, le financement des zones de police a été assumé à 61,1 % par les Communes et à 34,1 % par les dotations fédérales. Attention, ce pourcentage peut fortement varier en fonction de l'urbanisation de la zone. Explication, si la zone est très urbanisée, la dotation communale grimpe à 70,5 %. Inversement, si la zone est très rurale, la part des Communes tombe à 47,7 %. ■

POUR QUI ?

Avant la fusion des communes en 1976, la Belgique comptait 2 359 communes, 3 000 gardes champêtres et 13 200 policiers communaux. Après la fusion, le nombre des communes était revenu à 589. Et 4 ans plus tard, il ne restait plus que la moitié des gardes champêtres. Actuellement, la Belgique compte 188 zones de police dont 110 en Flandre, 72 en Wallonie et 6 à Bruxelles. ■

Chiffres issus des études menées par la banque Belfius sur les finances communales, du rapport sur le financement des zones de police par l'Union wallonne des Villes et Communes ainsi que de la thèse de doctorat de Claude Bottamedi : « Quand la police locale fabrique la sécurité. »

Sécurité : histoire de chiffres ?

« Actuellement, nous sommes dans une logique du chiffre. Il faut tout mesurer et il faut pouvoir mesurer l'efficacité. Mais comment voulez-vous mesurer l'efficacité d'un policier de quartier ? » : Vincent Seron est criminologue et professeur à l'Ulg. « D'autant plus lorsqu'on sait que renforcer les patrouilles pédestres a un effet sur le sentiment de sécurité qu'après plusieurs mois de présence. » Ce fameux sentiment d'insécurité qui tarabuste tant le politique. « On sait que c'est une question de perception. Cela a été prouvé dans des études sur le terrain que des gens peuvent davantage se sentir en insécurité alors que la crimi-

nalité diminue. De plus, il n'y a pas de corrélation établie entre la présence de bleu en rue et la baisse de criminalité. Pour la faire baisser, il faut cibler ses actions. Quant à la perception du citoyen, on l'a vu, l'augmentation des effectifs sur le terrain n'a d'effet qu'après des mois. »

Et c'est là aussi une des difficultés : « Actuellement, nous sommes dans une logique du chiffre. Il faut tout mesurer. Mais comment voulez-vous mesurer l'efficacité d'un policier de quartier ? Quels chiffres allez-vous utiliser pour le faire ? Ça ne peut pas se démontrer directement que ce soit en perception du citoyen ou en termes de criminalité. » ■

A.J.



Question de moyens

« Comme dans d'autres secteurs, il y a un manque de moyens financiers. Les zones de police rencontrent des difficultés pour assumer toutes les tâches qui leur sont dévolues. Il faut donc faire des choix. Ici, suite aux attentats, la priorité a été de répondre à la demande sécuritaire. » À cela, on peut ajouter que le Fédéral a une fâcheuse tendance à sous-traiter de plus en plus aux zones de police, comme des missions judiciaires, par exemple. Bref, à moins de faire tourner la planche à billet, le garde champêtre si proche de vous est un lointain mirage. Une des solutions pour dégager des moyens : les mutualiser ou fusionner des zones. « Ce n'est pas gagné. Certaines grosses zones qui collaboraient, en ap-

pui, avec de plus petites rechignent à le faire parce que, elles aussi, tirent le diable par la queue. Elles ne peuvent plus ou ne veulent plus le faire. »

La fusion des zones ? « Il y avait eu un mouvement début 2010. On était passé de 196 zones à 188. Puis le mouvement s'est éteint. On tente de le rallumer, plus au Nord du pays qu'au Sud. Il faut y voir aussi des considérations politiques où le ou les bourgmestres aiment garder une certaine mainmise. Il ne faut pas oublier que le bourgmestre est le chef de la police administrative. Dans les zones pluri-communales, il ne faut pas oublier non plus qu'il y a répartition des moyens et que les décideurs sont les payeurs : j'ai mis de l'argent, j'ai davantage droit à la présence policière, par exemple. » ■ A.J.

